



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 129333

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le Premier ministre sur certaines mesures. Les retraités subissent les hausses de prix sur les produits de première nécessité, de loyers, d'énergie, d'impôts, de mutuelle, les déremboursements de médicaments, les participations forfaitaires et franchises médicales, les dépassements d'honoraires etc. Dans ce contexte, l'Union syndicale CGT des retraités de Douai revendique le rétablissement de la retraite à 60 ans et la mise en place d'une retraite anticipée à 55 ans pour les métiers pénibles, l'indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix, qu'aucune retraite ne soit inférieure au SMIC, 300 euros de rattrapage pour tous, une pension de réversion égale à 75 % pour les veuves et divorcées, le paiement des pensions le dernier jour du mois, l'égalité des soins pour tous et la prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale, la suppression des franchises médicales, le droit à un logement décent ou encore le maintien et l'amélioration des services publics de proximité. Il lui demande son avis sur ces revendications justes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129333

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1753

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)